


L'organisation d'événement sportifs, soumis à autorisation préfectorale, par les clubs, sur des voies publiques ou en partie publique, oblige à sa couverture par une assurance en responsabilité civile spécifique d'organisateur.

La FSGT propose cette assurance, mais l'expérience montre que les formulaires sont plus ou moins bien renseignés par les demandeurs.

EXPLICATIONS :



Demande d'assurance - Saison civile 2018

Responsabilité Civile Organisateur d'épreuve organisée sur la voie publique

CYCLISTES – CYCLOTOURISTES ET PEDESTRES SUR LA VOIE PUBLIQUE

Informations sur le club organisateur - adresse de FACTURATION

Association / Club :
 Adresse de l'association / club
 Ville Code postal
 Adresse électronique :@.....

Informations sur l'épreuve organisée
Obligatoire : joindre vos parcours, règlements de la course

Nom et adresse où doivent parvenir
l'attestation d'assurance

Date :	Lieu :	Noms/prénoms
Nature de l'épreuve :		Adresse
Titre de l'organisation :		

Formule N°1

Les formules ne se cumulent pas ! OTEZ POUR UNE FORMULE + les options proposées


	Option suiv véhicules suiveurs	Tarifs (1)
Pédestre		20.00 € <input type="checkbox"/>
Cycliste, cyclotourisme, cyclo-cross, brevet – 13 ans		45.00 € <input type="checkbox"/>
Course à étapes		100.00 € <input type="checkbox"/>
Diverses (biathlon, triathlon, rollers...)		55.00 € <input type="checkbox"/>

Formule N°2

Véhicule suiveur supplémentaire (2)

Option suiv 3 véhicules suiveurs	Tarifs (1)	6 € X par le nombre de véhicule	Totaux
Pédestre	38.00 € <input type="checkbox"/>	6 € x = total	
Cycliste, cyclotourisme, cyclo-cross, brevet – 13 ans	60.00 € <input type="checkbox"/>	6 € x = total	
Course à étapes	120.00 € <input type="checkbox"/>	6 € x = total	
Diverses (biathlon, triathlon, rollers...)	70.00 € <input type="checkbox"/>	6 € x = total	

(1) cochez la case correspondante à votre épreuve
 (2) Complétez le nombre de véhicule supplémentaire –Exemple : 38 € pour une course pédestre + 6 € x 2 véhicules = 12 € soit un total général (38 €+12 €)= 50.00 €



Option complémentaire "Individuelle accident"

Vous avez la possibilité en ajoutant au tarif de l'assurance Responsabilité civile organisateur (Formule N° 1 ou Formule N°2), une garantie optionnelle pour assurer des participants non-assurés.

Exemple : une course cycliste Formule N°1 : 45 € + 20 € = 65.00 €
 Exemple : une course cycliste Formule N°2 : 60 € + 20 € = 80.00 €
 (Modalités et fonctionnement au verso)

	Tarifs
Pédestre	10.00 € <input type="checkbox"/>
Cycliste, cyclotourisme, Cyclo cross, brevet – 13 ans	20.00 € <input type="checkbox"/>
Course à étapes – 1 à 3 jours	45.00 € <input type="checkbox"/>
Diverses (biathlon, triathlon, rollers...)	20.00 € <input type="checkbox"/>

Adresser votre demande et le règlement à l'ordre de la FSGT – 30 jours au plus tard avant l'épreuve accompagné des parcours, règlements (OBLIGATOIRE)
 FEDERATION SPORTIVE ET GYMNIQUE DU TRAVAIL – 14 RUE SCANDICCI – 93508 PANTIN CEDEX

En cas d'ANNULATION, nous retourner dans les meilleurs délais l'attestation d'assurance et les raisons, dans tous les cas avant la date de l'épreuve. Pour obtenir le remboursement ou le report à une date ultérieure. Attention !! les biens confiés (bannières, panneaux publicitaires...) pour cette manifestation ainsi que la responsabilité civile dépositaire sont exclus.

	Règlement	Numéro d'affiliation	Date de réception
Cadre réservé à la FSGT			

1) Tout d'abord, les informations concernant le club doivent être complètes :

- Le nom de l'association,
- L'adresse complète (rue, numéro de rue, ville, code postal),
- Une adresse électronique de club qui fonctionne et est accessible par le demandeur.

IL VA DE SOIT QUE TOUS LES ELEMENTS DOIVENT ETRE ECRITS DE FACON LISIBLE, sans interprétation possible

Informations sur le club organisateur - adresse de FACTURATION	
Association / Club :	
Adresse de l'association / club	
Ville	Code postal
Adresse électronique :@.....	

2) La description de la manifestation sportive :

Informations sur l'épreuve organisée obligatoire : joindre vos parcours, règlements de la course	Nom et adresse ou doivent parvenir l'attestation d'assurance
Date : Lieu :	Noms/prénoms
Nature de l'épreuve :	Adresse
Titre de l'organisation :	

- La date. L'assurance marche pour cette date-là exclusivement,
- Le Lieu, même remarque,
- La nature de la manifestation (compétition ou non, plusieurs activités possibles), et son titre (si elle en a un),
- Les noms et prénoms de la personne référente pour l'organisation ainsi que son adresse électronique : **Attention, l'attestation sera envoyée sur cette adresse par email.**

3) Les choix possibles

Attention : les formules ne peuvent pas être cumulées :

COCHER UNE SEULE CASE PAR RUBRIQUE

- FORMULE N°1 => Evènement organisé **sans** véhicules suiveurs

Formule N°1 Les formules ne se cumulent pas ! OPTEZ POUR UNE FORMULE + les options proposées	
Option sans véhicules suiveurs	Tarifs (1)
Pédestre	20.00 € <input type="checkbox"/>
Cycliste, cyclotourisme, cyclo-cross, brevet – 13 ans	45.00 € <input type="checkbox"/>
Course à étapes	100.00 € <input type="checkbox"/>
Diverses (biathlon, triathlon, rollers...)	55.00 € <input type="checkbox"/>

- Pédestre uniquement : par exemple, randonnée, marche
- Vélo uniquement : course Cycliste ou VTT, randonnée Cyclo ou VTT, etc.,
- Si la manifestation comporte des étapes, cocher la case correspondante,
- Si la manifestation comporte plusieurs activités (par exemple, en non compétitives rando VTT ou/et Cyclo, + marche, ou en compétitives biathlon, triathlon etc.) cocher : **DIVERSES**

- FORMULE N°2 => Evènement organisé **avec** véhicules suiveurs,

Formule N°2		Véhicule suiveur supplémentaire (2)	
Option avec 3 véhicules suiveurs	Tarifs (1)	6 € X par le nombre de véhicule	Totaux
Pédestre	38.00 € <input type="checkbox"/>	6 € x = total	
Cycliste, cyclotourisme, cyclo-cross, brevet – 13 ans	60.00 € <input type="checkbox"/>	6 € x = total	
Course à étapes	120.00 € <input type="checkbox"/>	6 € x = total	
Diverses (biathlon, triathlon, rollers...)	70.00 € <input type="checkbox"/>	6 € x = total	

(1) cochez la case correspondante à votre épreuve

- Pédestre uniquement : par exemple, randonnée, marche
- Vélo uniquement : course Cycliste ou VTT, randonnée Cyclo ou VTT, etc.
- Si la manifestation comporte des étapes, cocher la case correspondante,
- Si la manifestation comporte plusieurs activités (par exemple en non compétitives rando VTT ou/et Cyclo, + marche, ou en compétitives biathlon, triathlon etc.) cocher : **DIVERSES**
- Compléter en indiquant le **nombre de véhicules suiveurs** (fois 6 €) et additionner les 2 montant en bout de la ligne.

ATTENTION : Seuls les véhicules propriétés des bénévoles **FSGT** œuvrant sur la manifestation sont pris en compte. Les véhicules loués, les prêts de garage, les véhicules publicitaires, sont exclus car ils doivent faire l'objet d'une assurance proposée par le loueur où sont déjà assurés pour l'usage.

Voir les détails dans le dossier complet.

LES OPTIONS COMPLEMENTAIRES

Le contrat « individuelle accident » est OPTIONNEL. Ce contrat couvre les dommages corporels aux participants non assurés. Il prévoit de garantir un maximum de 50 personnes par épreuve (au-delà, l'organisateur devra contacter le comité départemental 29 pour étudier la demande).

Option complémentaire "Individuelle accident"											
<p>Vous avez la possibilité en ajoutant au tarif de l'assurance Responsabilité civile organisateur (Formule N°1 ou Formule N°2), une garantie optionnelle pour assurer des participants non-assurés.</p> <p>Exemple : une course cycliste Formule N°1 : 45 € + 20 € = 65.00 € Exemple : une course cycliste Formule N°2 : 60 € + 20 € = 80.00 € (Modalités et fonctionnement au verso)</p>											
	<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>Tarifs</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Pédestre</td> <td>10.00 € <input type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td>Cycliste, cyclotourisme, Cyclo cross, brevet – 13 ans</td> <td>20.00 € <input type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td>Course à étapes – 1 à 3 jours</td> <td>45.00 € <input type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td>Diverses (biathlon, triathlon, rollers...)</td> <td>20.00 € <input type="checkbox"/></td> </tr> </tbody> </table>		Tarifs	Pédestre	10.00 € <input type="checkbox"/>	Cycliste, cyclotourisme, Cyclo cross, brevet – 13 ans	20.00 € <input type="checkbox"/>	Course à étapes – 1 à 3 jours	45.00 € <input type="checkbox"/>	Diverses (biathlon, triathlon, rollers...)	20.00 € <input type="checkbox"/>
	Tarifs										
Pédestre	10.00 € <input type="checkbox"/>										
Cycliste, cyclotourisme, Cyclo cross, brevet – 13 ans	20.00 € <input type="checkbox"/>										
Course à étapes – 1 à 3 jours	45.00 € <input type="checkbox"/>										
Diverses (biathlon, triathlon, rollers...)	20.00 € <input type="checkbox"/>										

Administrative demande et règlement à l'attention du Comité de la FSGT - 30 jours au plus tard avant l'évènement accompagné des documents obligatoires (OBLIGATOIRE)

Il appartient à chaque participant de vérifier sa couverture personnelle dans le cadre de la pratique sportive concernée.

De la même façon, **il n'y a toujours qu'une seule case à cocher** : Si la manifestation sportive comporte plusieurs activités (par exemple Rando VTT ou Cyclo + Marche) cocher la case "**Diverses**", comme pour les pratiques pluridisciplinaire (biathlon etc.).

4) Le cadre réservé à l'administration en bas de page

Rien n'est à inscrire dans ce cadre.

Adresser votre demande et le règlement à l'ordre de la FSGT – 30 jours au plus tard avant l'épreuve accompagné des parcours, règlements (OBLIGATOIRE)
FEDERATION SPORTIVE ET GYMNIQUE DU TRAVAIL – 14 RUE SCANDICCI – 93508 PANTIN CEDEX
En cas d'ANNULATION, nous retourner dans les meilleurs délais l'attestation d'assurance et les raisons, dans tous les cas avant la date de l'épreuve. Pour obtenir le remboursement ou le report à une date ultérieure. Attention !! Les biens confiés (barrières, panneaux publicitaires...) pour cette manifestation ainsi que la responsabilité civile dépositaire sont exclus.

Cadre réservé à la FSGT	Règlement	Numéro d'affiliation	Date de réception

La demande est, par contre, à transmettre au Comité FSGT 29, 1 mois avant la manifestation sportive, qui fera la demande à la FSGT. En effet, **la validation par le Comité**, qui est en charge de vérifier la recevabilité de la demande du Club, **est obligatoire**. L'envoi de la demande directement au siège par le Club occasionnera dont une perte de temps d'une semaine dans le traitement du dossier, le temps du retour au Comité. Cette recevabilité prend en compte les éléments suivants :

Le club qui sollicite l'assurance responsabilité civile organisateur d'épreuves et de manifestations sportives organisées en totalité ou en partie sur la voie publique, doit :

- Etre affilié à la FSGT,
- Organiser l'épreuve sous l'égide la FSGT,
- Adresser le formulaire de déclaration accompagné des itinéraires et plans au Comité.
-

Aucun paiement n'est à joindre à la demande : La facturation est faite de façon globale en fin de saison, de façon à faire profiter les clubs de la ristourne que fait l'assureur pour le volume traité dans l'année (autour de 10% sur la formule F1 ou F2 choisie).

Les factures arriveront au Club vers fin juillet de l'année ou la saison en cours.

MODALITES ET FONCTIONNEMENT

Assurance Individuelle Accident participant non assurés

Rappel

- Les clubs organisateurs ont pour seules obligations :
- D'assurer leur épreuve en responsabilité civile organisateur dès lors qu'elle est soumise à une autorisation préfectorale,
 - D'informer les participants de leur intérêt à souscrire un contrat d'assurance couvrant les dommages corporels, ils sont libres de l'accepter ou de la refuser.

La demande d'assurance est optionnelle,
elle doit être prise en complément de la souscription à la garantie Responsabilité civile Organisateur avec la formule N°1 ou formule N°2

L'envoi du bordereau déclaratif est OBLIGATOIRE et doit être expédié par fax au 01.49.42.23.60 ou par mail (assurance@fsgt.org) en y indiquant les informations nécessaires pour que la garantie soit applicable en cas d'accident, dès le lendemain de l'organisation.

ATTENTION : Vous devez impérativement faire parvenir le bordereau de déclaration des participants au plus tard le lendemain de votre organisation.
AUCUNE DECLARATION D'ACCIDENT NE SERA PRIS EN CHARGE AU DELA DE CE DELAI.

Même en l'absence d'accident, le bordereau doit être renvoyé.

L'assureur exercera un refus de garantie en cas de non-retour du formulaire dans le délai imposé.
TOUS LES FORMULAIRES NECESSAIRES POUR CES FORMALITES SONT DISPONIBLE DANS LE DOSSIER "DEMANDE DE R.C. ORGANISATEURS" sur le site du [Comité FSGT29](#).

BONNES ORGANISATIONS !!